

## Rénovation de la formation professionnelle ou hold-up de l'État ?

*Dans l'éditorial de Ouest France du 18 septembre 2008, Jean-Michel Djian décrit le système actuel de la formation professionnelle comme bloqué et dont l'évolution serait freinée par les partenaires sociaux. Pour ma part, je pense au contraire qu'il commence à évoluer et qu'une nouvelle loi doit renforcer ces évolutions, et non pas reconcentrer tous les pouvoirs entre les mains de l'Etat.*

Aujourd'hui tout le monde reconnaît les graves défauts du système antérieur qui datait de 1971. Les rapports du Sénat et du Conseil Economique et Social décrivent très bien ces problèmes :

-- les salariés les moins formés et ceux des PME-PMI en sont assez largement exclus,  
-- le système n'assure aucune continuité de parcours professionnel et de formation (et cela, M. Djian le passe sous silence). Tout au long de leur vie, les personnes passent par différents statuts. Mais à chaque changement on remet le compteur des droits à la formation à zéro. Par exemple, en formation initiale, on peut bénéficier d'une formation gratuite jusqu'à un niveau bac+5 ; mais devenue salariée, la personne perd ce droit. Le salarié dégage au fil des années des droits à la formation. Mais on remet le compteur à zéro dès qu'ils changent d'entreprises ou de branches professionnelles. Idem pour le passage par la case chômage ou un statut précaire. Et à chaque fois, les interlocuteurs et les règles changent, ce qui rend le système global très compliqué.

Au passage, je suis étonné par les chiffres cités par M. Djian concernant le rapport coût/efficacité : le système français serait trois fois moins efficace que des systèmes allemands ou anglais. Comment affirmer cela, alors que nous ne disposons d'aucune statistique sérieuse sur le système français. Les seuls chiffres dont nous disposons sont les déclarations fiscales des entreprises qui ne donnent aucune information sur le contenu des formations, et encore moins sur le résultat de ces formations.

Aujourd'hui, le système de 1971 a été largement modifié par l'accord national interprofessionnel de 2003 qui institue le droit individuel à la formation, les contrats et parcours de qualification, etc. et par l'accord national interprofessionnel de 2008 qui affirme la volonté des partenaires sociaux de financer les parcours de formation de certains demandeurs d'emploi menacé d'exclusion. Et ces nouveaux dispositifs commencent à corriger les défauts de l'ancien système.

De plus, les Conseils régionaux, vers qui l'état a décentralisé une bonne partie de ses prérogatives en matière de formation professionnelle, ont établi des partenariats avec les ASSEDIC et les partenaires sociaux pour gommer les frontières entre les différents statuts et mixer les publics de demandeurs d'emploi, travailleurs précaires et salariés.

Ainsi aujourd'hui, le choix n'est pas entre un système bloqué ou bien une intervention de l'État (par l'odeur des 25 milliards d'euros alléchés ?). Mais il faut voir comment de nouvelles dispositions législatives peuvent accompagner et encourager les changements en cours.

Par contre, il est indispensable de poser la question de la rénovation du système de formation initiale : chaque année, 100 à 150 000 jeunes sortent du système scolaire et universitaire sans emploi ni qualification. La formation professionnelle continue n'a pas pour vocation de rattraper les graves défauts de la formation initiale dont l'État est globalement responsable. La formation initiale ne doit pas limiter ses ambitions à diffuser les savoirs de base. Elle doit permettre à chaque jeune d'obtenir au moins un premier niveau de qualification et une première insertion professionnelle. Quant au sort ces jeunes sans emploi ni qualification, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux souhaitent l'instauration pour eux d'un droit différé à la qualification financé par l'État.

Contrairement à ce qu'affirme M. Djian, le groupe Ferracci (auquel j'ai participé) n'a pas revu ses ambitions à la baisse, mais a tenu compte de tous ces éléments nouveaux pour dégager les différentes conditions d'une réforme. Par contre, il évite de trancher sur une question qui est fondamentale : celle du rôle des différents acteurs et financeurs. Faut-il continuer la décentralisation de la formation professionnelle déjà largement entamée en renforçant les instances de collaboration décentralisée entre les différents décideurs ? Faut-il au contraire recentraliser le système, avec l'État comme chef d'orchestre et les autres acteurs réduits au rôle de payeur ?

Pour leur part, les régions considèrent que l'État devrait en priorité s'atteler à la tâche de rénovation du système scolaire et universitaire, instaurer un droit différé à la qualification (et ne pas se désengager du financement des Ateliers de Formation de Base), simplifier le système de certifications professionnelles (en fusionnant les certifications de ses différents ministères trop souvent redondantes) et veiller à l'équilibre des moyens dont disposent les différents Conseils régionaux en matière de formation professionnelle.

**Patrick COTREL**, Vice président du Conseil Régional des Pays de la Loire,  
Président de la commission « Formation Professionnelle,  
Apprentissage et politiques de l'Emploi »